



Ville de Lac-Saint-Joseph

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le Règlement 2026-313 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté à la prochaine séance régulière du conseil soit le 16 mars 2026 à 19h30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

Ville de Lac-Saint-Joseph, le 18 février 2026

Luc Harvey
Greffier de la ville